



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48216

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales concernant le transport de malades assis effectuée par les taxis et VSL dans les mêmes conditions de sécurité puisque la formation des nouveaux chauffeurs de taxi implique l'acquisition d'une compétence aux premiers secours. Or, dans le cadre de la réforme de notre système de protection sociale, il est prévu de réserver aux seuls VSL ce type de transport. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48216

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 656